COMMERCE DE DÉTAIL ET DE PROXIMITÉ

Un déficit de 500 marchés est enregistré

L'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) parle d'un déficit de 500 marchés de détail et de proximité et de 10 marchés de gros sur le territoire national.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Selon M. Boulenouar, porte-parole de l'UGCAA, qui intervenait, hier, lors d'une conférence de presse, une étude de l'Union confirme un important déficit en marchés de détail et de gros. Cette situation, selon M. Belouar, perturbe l'activité commerciale et influe sur les produits disponibles et leurs prix. L'UGCAA révèle aussi que 50 à 60% des produits de consommation passent par l'informel complet et partiel. Soit des transactions commerciales sans factures et sans contrôle.

Les produits concernés vont de la pièce détachée aux produits alimentaires en passant par le prêt-à-porter. «Cette situation a créé l'anarchie et déstabilisé l'activité commerciale. En dépit de nos maints appels, les autorités concernées ont laissé les choses en l'état», a déclaré M. Boulenouar.

Ce dernier dénoncera aussi la mauvaise gestion des marchés par les APC. Situation qui a abouti à l'anarchie dans les activités commerciales ainsi qu'à une mauvaise hygiène au niveau des structures, explique l'intervenant, mettant aussi l'accent sur le fait que les cahiers des charges ne sont pas appliqués.

Pour l'UGCAA aussi, l'important retard dans le lancement de l'activité du Conseil de la concurrence, après son installation il y a de cela deux mois, pénalise les professionnels.

Photo : Samir Sid.

La mauvaise gestion influe sur la disponibilité des produits et leurs prix.

«Nous attendons ses résultats depuis un moment déjà, et depuis qu'il est installé, le Conseil de la concurrence n'a même pas donné un constat de la situation sur le terrain et des statistiques.»

M. Boulenouar s'interrogera aussi sur le réseau national de distribution qui devait être concrétisé dans le cadre du programme 2010-2014.

Pour l'intervenant, près de 80% du réseau n'a pas été réalisé en raison notamment de l'absence de coordination entre les secteurs ministériels concernés. Il s'agit notamment des finances, du commerce, de l'agriculture, de l'intérieur et de l'industrie. «Les APC aussi ne jouent pas leur rôle économique. Si la situation demeure en l'état, le programme ne sera pas concrétisé», soulignera M. Boulenouar.

Il attirera aussi l'attention sur la non-implication des banques pour le financement des marchés. Pour l'intervenant aussi, les chambres de commerce ne jouent pas leur rôle sur le terrain.

F.-Z. B.

CAMPAGNE DE PÊCHE DU THON ROUGE

Sept armateurs en lice pour le quota algérien

A un peu plus d'un mois de l'ouverture de la campagne de pêche du thon rouge, prévue du 26 mai au 26 juin, seuls sept armateurs algériens sur les neuf ayant présenté des dossiers d'agrément pour prendre part à cette campagne ont introduit des demandes d'inspection pour accomplir les formalités d'usage.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Les préparatifs de la campagne se passent dans de «bonnes conditions», a néanmoins affirmé le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi, hier à sa sortie d'une audition par la Commission de l'agriculture et de la pêche de l'Assemblée populaire nationale (APN).

Une audition qui a duré 6 heures sans interruption et durant laquelle le ministre a débattu avec les députés des grands axes de la stratégie mise en œuvre par son département afin de développer le secteur.

Optimiste quant à la réalisation, cette année, du quota réservé à l'Algérie, M. Ferroukhi a indiqué que la commission ad hoc a lancé les appels d'offres et la campagne de pêche est dans sa phase d'inspection des bateaux des armateurs ayant postulé pour y participer. Son directeur de cabinet, Kamel Neghli, a ainsi précisé que «sur les neuf armateurs algériens ayant présenté des dossiers d'agrément pour prendre part à cette campagne (un bateau chacun, entre senneurs et palangriers, ndlr), sept ont déjà introduit des demandes d'inspection pour accomplir les formalités d'usage».

Les bateaux, a-t-il ajouté, doivent répondre aux normes de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) qui sont rigoureuses aussi bien en matière de capacités techniques que de rentabilité économique.

En plus de la puissance motrice des bateaux, le filet doit être d'une longueur d'au moins 1,5 km et d'une chute de 250 m. De même que l'armateur doit disposer de capacités suffisantes pour pêcher au moins 50 tonnes, seuil de rentabilité calculé par la CICTA.

«Nous avons entamé les préparatifs très tôt cette année, soit dès décembre 2012, pour ne pas tomber dans les travers des années précédentes. Nous avons commencé par adapter la réglementation aux besoins du terrain. Nous avons ainsi adopté un maximum de facilités au profit des armateurs, notamment la possibilité d'opérer plusieurs inspections pour ceux qui montrent la volonté de se mettre à niveau et si la première visite du bateau n'est pas concluante, l'armateur pourrait introduire une deuxième et une troisième demande, et ce, jusqu'à la veille du début de la campagne», a-t-il expliqué.

Dans le même ordre d'idées, M. Neghli a souligné que l'administration de la pêche a arraché à la CICTA une «concession» pour les armateurs algériens, à savoir la possibilité d'accéder à la pêche du thon pour une quantité de moins de 50 tonnes. «Dans la répartition du quota entre armateurs, la norme établit qu'un bateau doit pêcher au moins 50 tonnes pour qu'il puisse rentabiliser son activité. Or, cette norme qui s'applique aux Européens ne peut être extrapolée sur les nôtres et une quantité moins importante peut être économiquement avantageuse pour eux. Cela nous permet aussi de faire travailler tous nos armateurs vu les limites de notre quota qui sont de 243 tonnes et nous évite aussi les problèmes de répartition entre les soumissionnaires», a-t-il noté.

Il convient, enfin, de signaler que l'arrêté encadrant les nouvelles procédures est en instance de publication sur le Journal officiel. Rappelons que l'année dernière, deux armateurs seulement avaient présenté des dossiers d'agrément, lesquels n'ont pu accéder à la pêche qu'à une semaine de la fin de la campagne à cause de la rigidité des procédures.

Ainsi, un seul a pu capturer 50 tonnes de thon rouge, soit moins de 50% du quota algérien qui était de 143 tonnes avant d'être revu à la hausse à l'issue de la dernière réunion de la CICTA, tenue à Agadir, au Maroc. L'autre armateur avait abandonné.

L. H.

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'OUEST D'ALGER

Les travailleurs observent un sit-in aujourd'hui

Les travailleurs des centres de formation professionnelle de l'ouest d'Alger (Draria, Chéraga, Douéra, Aïn Benian, Ouled Fayet, Staouéli, Shaoula, Souidania) ainsi que l'Institut spécialisé de l'audiovisuel de Ouled Fayet observent aujourd'hui un sit-in de deux heures. Ce mouvement de protestation a été décidé lors d'une réunion de coordination des neuf centres de formation professionnelle de la région. Selon un communiqué de l'Union syndicale locale de Chéraga, affiliée à l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens), les travailleurs revendiquent l'application des augmentations salariales des corps communs et des enseignants du secteur et avec effet rétroactif depuis 2008. Ils dénoncent également les entraves au libre exercice du droit syndical par l'administration, la discrimination entre les travailleurs et la mauvaise gestion pédagogique et administrative.

Rym Nasri

Communiqué de New Press

L'agence New Press Algérie, après échec de tentatives de dénouement amiable du litige qui l'oppose à l'agence de presse turque Anadolu Agency *(Anadolu Ajansi)* au sujet de l'exploitation illicite d'images propriété de l'agence algérienne, se voit dans l'obligation de recourir aux instances judiciaires pour rétablir ses droits.

A ce sujet, l'agence New Press Algérie a mandaté son avocat conseil Youcef Dilem qui avait souligné notamment que les faits ne constituent pas uniquement un litige mineur, mais le fait de subtiliser les biens d'autrui à son insu est considéré comme un acte délictuel.

Ces faits préjudiciables relèvent avant tout de la déontologie et de la propriété intellectuelle.

Pour l'Agence New Press
Le directeur gérant
Ouahab Hebbat

AGRICULTURE

L'Algérie et la France veulent s'inscrire dans une approche écologique

Pour le ministre de l'Agriculture, Rachid Benaïssa, la faible utilisation des engrais chimiques et des produits phytosanitaires en Algérie, qui peut paraître comme un handicap en termes de productivité, s'avère un atout pour le développement des filières agricoles, suivant une approche écologique et environnementale.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Un atelier algéro-français a ouvert hier ses portes à Alger, sous le thème «Produire mieux, autrement et plus», avec la participation de cadres des deux ministères de l'Agriculture algérien et français et des experts et chercheurs de renommée.

L'expérience de l'Algérie, étant très minime en matière d'utilisation des engrais chimiques, s'avère finalement comme une bénédiction puisque cela a permis à la terre de sauvegarder son authenticité. Mais aujourd'hui, comme les différentes filières agricoles connaissent un développement, la croissance de la production ne doit se faire, selon Rachid Benaïssa que suivant une approche écologique et environnementale.

Les Français qui ont déjà mis en place un plan, pour réduire progressivement l'utilisation des pesticides pour produire bio et préserver leurs surfaces agricoles utiles, estiment qu'il est temps de cultiver mieux, sans toucher aux équilibres environnementaux.

C'est ainsi que le vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, Bertrand Hervieux, a fait savoir que la France se retrouve aujourd'hui avec plusieurs hectares de terres semi-arides, et que des solutions doivent être immédiatement trouvées pour continuer à produire, sans gâter davantage le sol.

Enfin, il est à noter que cet atelier sera sanctionné par une plateforme qui sera également incluse dans le partenariat que Rachid Benaïssa signera ce jeudi, avec son homologue français à Alger.

M. M.